

Département de la Gironde  
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

-----  
**Séance du mardi 23 février 2021**

*L'an deux mille vingt et un, le vingt trois février à 18 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.*

*Présents :*

Franck RAYNAL - Pascale PAVONE - Stéphane MARI - Caroline BENARD DENDE - Jérémie LANDREAU - Stéphanie GRONDIN - Benoît RAUTUREAU - Patricia GAU - Naji YAHMDI - Benoît GRANGE - Catherine DAUNY - François SZTARK - Fatima BIZINE - Emmanuel MAGES - Sabine JACOB-NEUVILLE - Marc GATTI - Annie LADIRAY - Dominique MOUSSOURS-EYROLLES - Marie-Céline LAFARIE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Laurent DESPLAT - Fatiha BOZDAG - Maxime MARROT - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Christian CHAREYRE - Patrick CHAVAROT - Marie-Claire KARST - Sylvie VIEU - Nathalie BRUNET - Eva MILLIER - Stéphane COMME - Cem ORUC - Ludovic BIDEAU - Sébastien SAINT-PASTEUR - Anne-Marie TOURNEPICHE - Philippe CERNIER - Sylvie BRIDIER - Jean-Paul MESSÉ - Élodie CAZAUX - Alhadji NOUHOU - Laure CURVALE - Michaël RISTIC - Marie-Laure CARDINAL - Cédric TERRET - Christel CHAINEAUD

*Absents ayant donné procuration :*

Isabelle DULAURENS procuration à Stéphane MARI  
Cendrine POUVEREAU-CHARRIÉ procuration à François SZTARK

*Secrétaire de séance : Ludovic BIDEAU*

**n°d'ordre : DEL2021\_054**

**Objet : Dénomination du rond-point de Magonty**

Monsieur Stéphane MARI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Les dénominations de voies, chemins et ronds-points permettent de s'orienter et d'attribuer une adresse officielle.

Le carrefour giratoire formé par l'avenue de Magonty, la rue de la Poudrière et la rue de Romainville ne portant pas de dénomination reconnue, il a été décidé de l'intituler rond-point de Magonty.

Cette dénomination officielle facilitera sa cartographie et la localisation par les usagers.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- d'approuver la dénomination du rond-point situé au carrefour de l'avenue de Magonty, de la rue de la Poudrière et de la rue de Romainville : rond-point de Magonty.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 26/02/2021

Reçu en préfecture le 26/02/2021

Affiché le

The logo for SLO (Société de Logement de l'Orléanais) is located in the top right corner of the document. It consists of the letters 'SLO' in a bold, blue, sans-serif font, with a stylized blue wave or swoosh underneath the letters.

ID : 033-213303183-20210223-DEL2021\_054-DE

Envoyé en préfecture le 26/02/2021

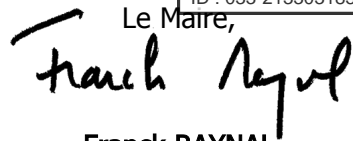
Reçu en préfecture le 26/02/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 033-213303183-20210223-DEL2021\_054-DE

Le Maire,



Franck RAYNAL



## Dénomination du rond-point de Magonty

